

*Les crédits*

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, j'étais à la Chambre vendredi dernier lorsque le leader parlementaire du caucus libéral s'est levé sur ce sujet. À ce moment-là, il était convenu que lorsqu'une question de privilège est soulevée, les personnes en cause doivent être présentes lorsqu'on discute de cette question. Or, voici que le député n'était pas présent vendredi, mais il est ici aujourd'hui. Je remarque que mon *house leader* n'est pas ici actuellement, mais il va être ici cet après-midi.

Je vous pose la question: N'est-il pas juste de prendre une décision qui dirait que les gens en cause devraient être présents à la Chambre pour discuter de la question?

[Traduction]

**M. Langdon:** Monsieur le Président, un bref rappel au Règlement pour dire que la question a été soulevée à la Chambre par les libéraux en l'absence de notre chef. Il est donc déplacé que les libéraux s'opposent à ce que nous répondions à la première occasion, comme nous tentons de le faire maintenant.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, il était logique vendredi et il est toujours logique aujourd'hui qu'un député, qui aurait apparemment enfreint les principes de l'équité et causé du tort à un autre député, soit à la Chambre lorsque sa conduite est remise en cause.

Je signale simplement que, vendredi, le leader du NPD a demandé à la Chambre de remettre la question à plus tard, à un moment où tous les députés intéressés seraient présents.

• (1340)

Je demande au NPD de respecter les règles du jeu. Le leader des libéraux à la Chambre, qui a soulevé la question, a accepté vendredi, sur les instances du leader à la Chambre du NPD, de renvoyer la question à cette semaine.

Si nous voulons que la question soit discutée et que la logique et la justice soient respectées, il faut conserver la même attitude et attendre que le leader à la Chambre du Parti libéral soit ici pour discuter de la question avec le chef du NPD.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je ne suis pas un expert en procédure, mais le point soulevé par l'honorable député d'Ottawa—Vanier m'apparaît logique et sensé. Par ailleurs, j'aurais aimé entendre la mise au point

complète de l'honorable députée de Yukon. Dans ces circonstances, je suis quand même prêt à écouter l'honorable députée de Yukon.

[Traduction]

**Mme McLaughlin:** Monsieur le Président, ce n'est certes pas faire un bon usage du temps de la Chambre que d'empiéter sur celui d'un jour réservé à l'opposition, car les libéraux ont proposé une motion portant sur un sujet très important dont les Canadiens se préoccupent vraiment.

Je me contenterai de dire, pour compléter mon rappel au Règlement, que le leader suppléant du Parti libéral avait raison de me corriger lorsque j'ai dit que le Parti libéral n'avait pas accepté un amendement que nous avions proposé. Je faisais erreur. En fait, l'amendement avait été jugé irrecevable par le Président.

Je voulais simplement faire cette mise au point comme j'avais promis de le faire à la première occasion. C'est ce que j'ai voulu faire aujourd'hui.

\* \* \*

## LES CRÉDITS

### JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Peterson (p. 18259)

**L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)):** Monsieur le Président, la motion de l'opposition à laquelle je réplique aujourd'hui combine un souci plausible pour l'amélioration de la santé économique à long terme du Canada avec une approche butée pour atteindre cet objectif.

J'ai écouté avec grand intérêt mon honorable collègue de Willowdale qui est connu pour dire de temps à autre ce qu'il pense sur ces questions. Il a fait des affirmations assez catégoriques ce matin en disant que toutes les entreprises faisaient des mises à pied et que tous les secteurs industriels périllicitaient, ce qui n'est pas vrai. Il y a des secteurs où l'on embauche. Il y a des résultats très positifs découlant de l'Accord de libre-échange.

L'opposition ne réussit pas à reconnaître entre autres choses que l'Accord de libre-échange est un accord à long terme dont la mise en oeuvre s'étale sur une période de dix ans. Sa troisième année d'application est maintenant bien entamée. Après deux années, certains de ses résultats sont très bons, et nous en sommes très satisfaits.